

BULLETIN D'INSCRIPTION via une institution

SECRETARIAT DES ACTIVITÉS DE VACANCES

Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles

Tél 02/274 21 10

jeunesse.asbl@brucity.be

www.jeunessebruxelles.be

De nouveaux formulaires peuvent vous être envoyés sur simple demande au
Secrétariat des activités de vacances

ATTENTION:

- Le maintien de nos activités reste tributaire des mesures du SPF Santé pour lutter contre la propagation du COVID-19 qui pourraient évoluer selon la situation sanitaire globale.
- Des modifications des lieux d'accueil sont susceptibles d'intervenir.

ATTENTION

Merci de remplir un seul document par enfant

Informations enfant & prise en charge

Nom et Prénom de l'enfant :

Né(e) le:/...../..... Sexe: F M

Numéro de registre national de l'enfant :

École fréquentée:

Maternelle Primaire

Nom de la personne en charge de l'enfant :

Adresse légale de l'enfant :

CP: Ville:

Téléphone de l'institution ou de la personne en charge de l'enfant :

GSM de la personne en charge de l'enfant :

Coordonnées de l'institution qui paiera les frais d'inscription :

Coordonnées pour l'envoi du dossier de confirmation :

Activité(s) choisie(s) :

1. Au Stage Au Séjour

Période:

Lieu:

2. Au Stage Au Séjour

Période:

Lieu:

3. Au Stage Au Séjour

Période:

Lieu:

4. Au Stage Au Séjour

Période:

Lieu:

Pour les plaines: voir au verso →

Remarques importantes

Pour que l'inscription de l'enfant soit valable, il faut :

1. Avoir renvoyé le bulletin d'inscription.
2. **Avoir joint une attestation de prise en charge de l'enfant.**
3. Avoir reçu confirmation de l'inscription par courrier ainsi que le dossier contenant les informations pratiques et utiles.

Paielement :

Le paiement se fera uniquement après la période d'activités sur base d'une facturation ou d'une déclaration de créance en bonne et due forme.

Conditions d'annulation :

Dès l'instant où vous introduisez une demande d'inscription et que vous ne souhaitez plus maintenir celle-ci, il est impératif de le faire savoir par écrit au secrétariat des activités de vacances minimum **5 jours ouvrables avant la date du début de l'activité** et ce quel que soit le statut de votre demande : que le paiement ait ou non été effectué, que l'inscription ait ou non été validée.

Toute demande d'annulation réceptionnée par le secrétariat des activités de vacances **entre le 5ème jour ouvrable avant la date du début des activités et la veille du début des activités** induit des **frais administratifs** à hauteur de 20% du montant total de l'inscription de la première semaine*.

À partir du premier jour d'activités, si aucune annulation n'a été réceptionnée par le secrétariat des activités de vacances, et que l'enfant n'a pas participé aux activités, le montant total de l'inscription de la première semaine reste dû* **et** une annulation automatique des semaines suivantes est appliquée.

* sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant au secrétariat des activités de vacances.

Conformément à l'article VI.47 du Code de droit économique, le Consommateur ne dispose pas du droit de rétractation de 14 jours calendriers pour les « la prestation de services d'hébergement autres qu'à des fins résidentielles, de [transport], de location de voitures, de restauration ou de services liés à des activités de loisirs si le contrat prévoit une date ou une période d'exécution spécifique »

En signant ce formulaire, j'autorise l'asbl Jeunesse à Bruxelles à traiter mes données à caractère personnel et les données concernant mon enfant dans le respect de l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD EU-2016-679).

Date:/...../.....

Signature:

*Ce bulletin, dûment complété, est à nous renvoyer par fax, courrier ou courriel
au Secrétariat des activités de vacances*

BULLETIN D'INSCRIPTION via une institution Plaines de vacances

SECRETARIAT DES ACTIVITÉS DE VACANCES

Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles

Tél 02/274 21 10

jeunesse.asbl@brucity.be

www.jeunessebruxelles.be

De nouveaux formulaires peuvent vous être envoyés sur simple demande au Secrétariat des activités de vacances

Attention : pas d'inscription après le 9 juin 2023 !

Prénom de l'enfant : Nom de l'enfant :

Né(e) le :/...../.....

1. Cochez la(les) période(s) choisie(s) :

Du lundi 10 juillet au vendredi 14 juillet 2023

Du lundi 17 juillet au jeudi 20 juillet 2023
(Attention férié le vendredi 21 juillet 2023)

Du lundi 24 juillet au vendredi 28 juillet 2023

Du lundi 31 juillet au vendredi 4 août 2023

Du lundi 7 août au vendredi 11 août 2023

Du mardi 16 août au vendredi 19 août 2022
(Attention férié le mardi 15 août 2023)

Du lundi 21 août au mercredi 23 août 2023

2. Cochez l'endroit où vous déposerez votre enfant :

ATTENTION: Des modifications des lieux d'accueil sont susceptibles d'intervenir.

Plaine Croisée des Chemins I: enfants de **3 à 6 ans**

* En **plaine** École fondamentale À la Croisée des Chemins - Av. des Croix de Guerre 78 à 1120 Bruxelles

Plaine Croisée des Chemins II: enfants de **6 à 12 ans**

* En **plaine** École fondamentale À la Croisée des Chemins - Av. des Croix de Guerre 78 à 1120 Bruxelles

Plaine Bockstael I: enfants de **3 à 6 ans**

* En **plaine** École maternelle Emile Bockstael - Rue du Heysel 104 à 1020 Bruxelles

Plaine Parc Astrid II: enfants de **6 à 12 ans**

* En **plaine** Centre pédagogique Parc Astrid - Avenue de Madrid 100 à 1020 Bruxelles

Plaine Dachsbeck I I: enfants de **3 à 6 ans**

* En **plaine** École maternelle Henriette Dachsbeck - Rue Blaes 47 à 1000 Bruxelles

Plaine Dachsbeck II: enfants de **6 à 12 ans**

* En **plaine** École primaire Henriette Dachsbeck Rue de Rollebeek 22 à 1000 Bruxelles

Plaine Canal I & II: enfants de **3 à 12 ans**

* En **plaine** École fondamentale du Canal - Rue du Canal 53 à 1000 Bruxelles

Plaine Congrès-Dachsbeck I & II: enfants de **3 à 12 ans**

* En **plaine** École fondamentale Congrès-Dachsbeck - Rue de l'Enseignement 96 à 1000 Bruxelles

En **centre d'accueil** Maison des Enfants L'Ancre - Rue de Verdun 478/480 à 1130 Bruxelles

* **Plaines** : Accueil directement sur le lieu de plaine

Le matin : de 7h00 à 8h45

Le soir : de 16h30 à 18h00

Centres d'accueil Liaison en bus vers le lieu de plaine

Le matin : de 7h00 à 8h00

Le soir : de 17h00 à 18h00

En signant ce formulaire, j'autorise l'asbl Jeunesse à Bruxelles à traiter mes données à caractère personnel et les données concernant mon enfant dans le respect de l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD EU-2016-679).

Date: / /

Signature:

Ce bulletin, dûment complété, est à nous renvoyer par fax, courrier ou courriel au Secrétariat des activités de vacances